



Commune de CEYRAS

COMPTE RENDU **Séance du 6 juillet 2021** **A 19h30**

1-Procès verbal de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance du 03 juin 2021, à l'unanimité

Présents : Nadia Dehaese, Claude Lestocard, Hugues Céret, Jean-Luc Gaborit, Magali Tena, Daria Picard, Céline Aussillous, Nancy Banégas, Françoise Pous, Jean-Claude Lacroix

Absent : Christophe Caumel

Absents excusés : Julien Bermond (procuration donnée à Magali Tena), Henri Graves (procuration donnée à Françoise Pous), Stéphanie Baumes, Sébastien Romiguier

DELIBERATIONS

1. Décision modificative

Il s'agit de faire un virement de crédit de 6200€ de l'opération 347 « Extension réseau électrique » à l'opération « Aménagement du centre de Ceyras ». Cette opération n'était pas inscrite au budget primitif.

Proposition votée à l'unanimité.

2. Demande de subvention d'une association

L'association Fleurs de cailloux, qui a pu recevoir sur plusieurs matinées des classes de l'école de Ceyras lors d'activités de découverte du jardin, de la biodiversité et des ateliers de plantation et de paillage sollicite la mairie pour une aide de 200€.

Cette somme servira à l'achat de paillage auprès du Syndicat Centre Hérault et à la fabrication d'outils pédagogiques (panneaux d'information sur la biodiversité et les auxiliaires du jardin).

Cette association travaille avec l'école, 2 classes tout au long de l'année, les enseignants sont satisfaits.

Daria Picard précise qu'il y a une suite à cette demande. Il y a 2 semaines l'association est revenue sur sa demande et souhaitait 200€ de plus.

Claude Lestocard propose de le faire en deux temps.

Monsieur le Maire propose d'accorder les 200€ de la demande initiale et exceptionnellement il met en débat 100 € en complément pour prendre en compte le côté éducatif avec nos scolaires.

Hugues Céret n'est pas favorable et préfère rester sur la demande initiale.

Claude Lestocard rappelle que l'année prochaine la demande devra être officielle et non ponctuelle.

Monsieur le Maire précise que l'avis des enseignants lors du dernier conseil d'école nous a sensibilisés avec madame Tena.

Claude Lestocard intervient pour souligner que ne rien donner risque de casser leur motivation.

Jean-Luc Gaborit propose que l'on ne reste que sur les 200€ initiaux.

Magali Tena précise que lorsque l'on en a parlé nous n'avions pas eu les informations de l'école.

Nancy Banégas demande à ce que l'utilisation de ce complément soit justifiée.

Monsieur le Maire met au débat : 1/ l'accord pour 200€ 2/on demande un complément d'information pour les 200€ supplémentaires.

Proposition votée à l'unanimité.

3. Convention instruction technique droit su sol

Monsieur le Maire expose que cette convention fixe les modalités de mise à disposition du service d'urbanisme intervenant pour les communes membres. La CCC joue un rôle auquel nous adhérons depuis de nombreuses années. Nous avons besoin de ce soutien logistique, technique et juridique.

Jean-Luc Gaborit précise que chaque prestation a un tarif différent.

Claude Lestocard demande comment cela se passe pour les communes qui gèrent seules.

Jean-Luc Gaborit prend l'exemple de Clermont l'Hérault qui a son propre service d'urbanisme.

Vote à l'unanimité.

4. Redevance réseau Public distribution du Gaz

Une canalisation de gaz passe par la commune mais ne dessert aucun client. La commune n'a pas de contrat de desserte en gaz naturel. En revanche, du fait de l'occupation du domaine public, sous condition de prise de délibération par la commune et pour la part de linéaire sous voirie communale, GRDF nous est redevable de cette redevance.

Jean-Luc Gaborit précise que le gaz passe par la route de St André de Sangonis et les Dausso donc une redevance doit nous revenir.

Hugues Céret ajout qu'il s'agit d'une nouvelle obligation qui doit rapporter 141€ à la commune.

Monsieur le Maire informe qu'à partir du moment où les équipements empiètent sur le territoire GRDF doit payer une redevance.

Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS

1. Déroulement des élections

Déroulement des opérations de vote dans la cave coopérative. Point sur l'organisation et modification définitive du lieu de vote.

Elections particulières avec la mise en œuvre de 2 bureaux de vote.

Monsieur le Maire tient à remercier les collègues élus et les citoyens qui ont participé pendant des heures à ces opérations. Cela s'est très bien passé. Au niveau public l'accessibilité était simple, les services ont bien organisé le fonctionnement. Le déroulement de ces élections a été de meilleure qualité qu'à l'école.

M. le Maire propose que désormais toutes les élections se déroulent à la cave coopérative. Le stationnement est simple. Nos personnes âgées peuvent venir plus facilement.

Hugues Céret précise que nous ne sommes pas obligés de vider et nettoyer la salle entre les deux tours.

Monsieur le Maire émet un regret et rappelle à tous que la tenue du bureau de vote est une obligation faite à tous les élus « pour ceux qui ne la respecte pas je ne prendrai pas de sanction, il s'agit de l'exclusion du Conseil Municipal par le tribunal administratif ». Je trouve cela regrettable et dommage. C'est une responsabilité fondamentale, nous devons assumer nos fonctions par rapport aux concitoyens qui nous ont élus.

Claude Lestocard a trouvé cette première expérience enrichissante, cela permet de rencontrer des Ceyradais. Il souligne un bémol, les documents de propagande n'ont pas été reçus.

Monsieur le Maire précise qu'une enquête est menée pour connaître les dysfonctionnements.

Claude Lestocard se pose la question de la dématérialisation.

Hugues Céret suppose que le vote électronique laisserait des personnes sur le côté et ne doit pas être exclusif mais en complément.

Claude Lestocard suggère que les professions de foi soient uniquement envoyées à ceux qui le souhaitent.

2. Restitution de l'Inventaire Partagé

Animation dans le cœur de village avec une balade contée et ponctuée d'informations patrimoniales. Remise d'un livret offert par la commune et la communauté de communes sur le patrimoine ceyradais.

Daria Picard précise que cela s'est très bien passé.

M le Maire tient à reformuler un grand bravo à tous ceux qui se sont investis. Démonstration d'un travail intercommunal de qualité. Nous avons vu cohabiter la communauté de communes la commune, les associations, des bénévoles et des professionnels. Pas simple mais cela a donné un excellent résultat.

De nombreuses personnes ont participé et fait ressurgir des souvenirs qui sont encore discutés sur la place du village à ce jour. Il faut maintenir une mémoire, désormais il y a des traces avec la

correspondance qui s'est mise en place au travers d'un recueil des courriers, c'est émouvant.

Céline Aussillous rajoute que cela a été très apprécié des enfants.

Claude Lestocard ajoute qu'il s'agit d'une très belle opération émotionnellement parlant. La restitution s'est déroulée sur un bon rythme et le lieu de rencontre à la cave coopérative et les discours ont été courts et efficaces.

M le Maire indique que le livret doit être donné à tous les participants de la correspondance. Après il pourra être mis en vente.

Magali Tena informe que si nous le vendons il faudra créer une régie.

3. Point travaux de la place, rue croix de Belleau et Grand Rue

Lancement du travail du bureau d'études et programmation de réunion de concertation avec la population riveraine.

Deux schémas sont déposés sur la table.

M le Maire rappelle que l'on finalise les projets de cœur de village, nous avons réalisé la place de la vierge puis la Cambalade.

Un travail en commission sera réalisé puis un échange avec les riverains sera organisé comme depuis des années pour de ce type de projets.

4. Démarrage des travaux du cheminement piétonnier route de St Félix et de la sécurisation de Rabieux

Démarrage des travaux le 12 juillet pour Rabieux et le 05 juillet pour le cheminement piétonnier de la route de Saint Félix.

5. Repas du 14 août

Le repas sera organisé cette année en mode restreint.

Daria Picard indique qu'il n'y aura pas de soirée dansante tout le monde est assis, par d'apéritif au bar.

Il y aura un groupe musical de Ceyras Music qui va animer la soirée pendant 1h30. 1^{ère} partie Jazz et au milieu du repas il y aura du rock.

Cela se passera à la Cambalade à 19h30. Point important, le repas est gratuit pour tous. On limite qu'aux ceyradais (300 personnes) avec une priorité d'inscription aux anciens jusqu'au 21 juillet.

Claude Lestocard demande : « Pour une personne très âgée et accompagnée par ses enfants prend-on la famille ? »

Daria Picard répond qu'une liste d'attente sera créée pour ces personnes-là.

Claude Lestocard : « C'est gratuit pour tout le monde, même les accompagnants de St André ? Par exemple mon fils vient avec moi et habite St André comment cela se passe ? »

M le Maire indique que les cas exceptionnels seront traités au cas par cas.

Hugues Céret n'est pas persuadé que l'on va y être confronté.

Claude Lestocard demande combien cela va coûter à la mairie. Quel est l'écart par rapport à la dernière fois.

M le Maire indique que cela va coûter un peu moins cher.

Céline Aussillous ajoute qu'il s'agit de quelque chose de qualité et local.

Daria Picard précise que normalement on arrivera à 15€ par personne soit 4500€.

Hugues Céret informe que les années précédentes cela coûtait environ 9500€ en dépense pour 3000€ de recettes.

Magali Tena précise que le service sera assuré par les élus.

Séance terminée à 20h40

